



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 04950

Numéro SIREN : 400 483 897

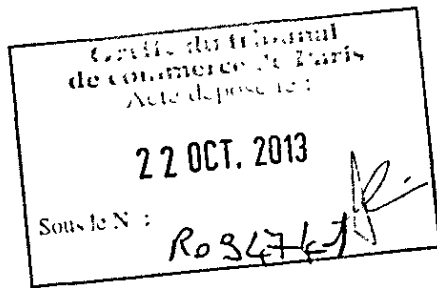
Nom ou dénomination : LOCAL FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2013 sous le numéro de dépôt 94741



1309483501

DATE DEPOT :	2013-10-22
NUMERO DE DEPOT :	2013R094741
N° GESTION :	1995B04950
N° SIREN :	400483897
DENOMINATION :	LOCAL FILMS
ADRESSE :	50-52 rue du Fbg Saint Denis 75010 Paris
DATE D'ACTE :	2013/10/15
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
NATURE D'ACTE :	



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE LOCAL FILMS,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

HERMESIANE

SOCIÉTÉ
DE
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DE VERSAILLES

LOCAL FILMS
Société à responsabilité limitée
au capital de 47.500 €
Siège social : 50/52 rue du Faubourg Saint Denis
75010 PARIS

RCS PARIS 400 483 897

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE LOCAL FILMS,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 27 septembre 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.



Siège social : 32, rue Savier - 92240 MALAKOFF
TÉL. : 01 47 46 81 44 - 01 47 46 86 23 - FAX : 01 47 46 81 57

S A S. AU CAPITAL DE 50 000 € - RCS NANTERRE B 332 725 506

E-mail : hermesiane@wanadoo.fr

CAT LOCAL FILMS

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, qui ont fait l'objet d'un examen limité de notre part et qui ont été approuvés par l'assemblée générale, font apparaître :
 - un chiffre d'affaires de 46.778 €, contre un chiffre d'affaire de 112.157 € pour l'exercice précédent soit une baisse de 58% ;
 - un résultat d'exploitation déficitaire de 237.648 €, en baisse de 19.742 € (- 9%) par rapport à l'exercice précédent ;
 - une perte nette de 239.924 €, en hausse de 1.454 € au regard de celui de l'exercice 2011;
 - des capitaux propres négatifs de 124.950 € pour un capital social de 120.000 € ;
 - un endettement de 1.219.718 € pour un actif circulant de 207.219 €.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.
- Au regard des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et en vue de rendre la société in bonis, les opérations suivantes ont été réalisées :
 - Le 1^{er} octobre 2013, les associés ont procédé à une réduction de capital de 120.000 € par annulation des titres composant le capital social le ramenant ainsi à 0 € ; lors de la même assemblée, ils ont procédé à une augmentation de capital de 175.000 € par compensation de créances. Cette augmentation de capital a été souscrite en totalité par le Gérant de la société devenant ainsi associé unique de la société.
 - Le 4 octobre 2013, l'associé unique, ayant constaté que les capitaux propres étant toujours inférieurs au capital social malgré l'augmentation de capital du 1^{er} octobre 2013, décide de réduire une nouvelle fois le capital de la société de 127.500 € pour le porter à 47.500 €.
 - La réalisation de ces opérations porte ainsi les capitaux propres à 50.050 € pour un capital social de 47.500 €.

f^c

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

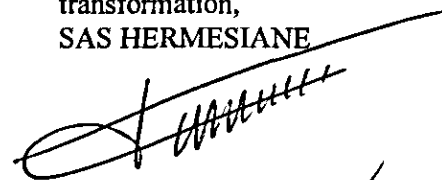
La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Nous nous sommes basé sur les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 par votre société ; ces comptes font apparaître des capitaux propres négatifs.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.
- Au regard des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et en vue de rendre la société in bonis, les opérations suivantes ont été réalisées :
 - ✓ Le 1^{er} octobre 2013, les associés ont procédé à une réduction de capital de 120.000 € par annulation des titres composant le capital social le ramenant ainsi à 0 € ; lors de la même assemblée, ils ont procédé à une augmentation de capital de 175.000 € par compensation de créances. Cette augmentation de capital a été souscrite en totalité par le Gérant de la société devenant ainsi associé unique de la société.
 - ✓ Le 4 octobre 2013, l'associé unique, ayant constaté que les capitaux propres étant toujours inférieurs au capital social malgré l'augmentation de capital du 1^{er} octobre 2013, décide de réduire une nouvelle fois le capital de la société de 127.500 € pour le porter à 47.500 €.
 - ✓ La réalisation de ces opérations porte ainsi les capitaux propres à 50.050 € pour un capital social de 47.500 €.

Sur la base de nos travaux et en absence de situation comptable intermédiaire, nous ne sommes pas en mesure d'attester si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social à la date de notre rapport.

MALAKOFF, le 15 octobre 2013

Le Commissaire aux comptes et à la transformation,
SAS HERMESIANE



Le Président,
Xavier CHRIST